



L'approche et le positionnement de l'Anact dans le champ de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel

SOMETRAV — 6 juin 2023

Patrick Issartelle - Anact — Responsable des grands projets

p.issartelle@anact.fr

A partir du 1^{er} janvier 2023, l'Anact et les Aract se réunissent
au sein d'un même établissement public administratif
pour former un opérateur public renforcé, ancré dans les territoires,
au service de l'amélioration des conditions de travail

**FOCUS #1 /
UN MEME ETABLISSEMENT PUBLIC**

En application de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention de la santé au travail, l'Anact et les Aract se regroupent **au sein du même établissement public désormais composé d'un siège et de 16 agences régionales (les Aract)** qui oeuvrent pour l'amélioration des conditions de travail.

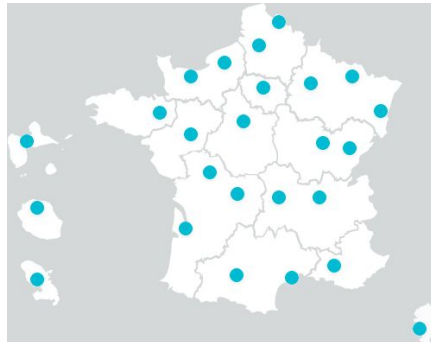
**FOCUS #2 /
UN OPERATEUR PUBLIC RENFORCE**

Le regroupement Anact-Aract est une opportunité pour :

- **Développer, enrichir et déployer une offre de services** sur tout le territoire.
- **Conforter ce qui fait la force de notre action** : le paritarisme et la capacité d'initiative territoriale.
- **Renforcer** nos modes d'action.
- **Sécuriser** les relations entre les différents échelons de l'établissement.

**FOCUS #3 /
AU SERVICE DE L'AMELIORATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les enjeux de conditions de travail ont rarement été aussi prégnants. Le regroupement Anact-Aract doit permettre de **conforter notre rôle d'acteur de référence sur les sujets de travail, emploi, santé et développement des organisations.**



Carte d'identité

- NOM : Anact
- NAISSANCE : 1973
 - 1983-2019 : création progressive des Aract sur le territoire.
 - L'article 38 de la loi du 2 août 2021 et le décret d'application du 22 avril 2022 actent le regroupement de l'Anact et des Aract au sein d'un même établissement public administratif.
 - 1^{er} janvier 2023 : L'Anact compte 16 agences régionales (les Aract) et un siège basé à Lyon.
- COLLABORATEURS : 265
- STATUT : Etablissement public administratif sous tutelle du ministère du Travail

Qui sommes nous ?

Etablissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Agence nationale Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur **l'organisation du travail et les relations professionnelles.**

Administrée par des représentants de l'Etat, et des partenaires sociaux, l'Anact s'appuie sur **un réseau de 16 agences régionales (les Aract) dotées d'une capacité d'initiative territoriale** pour déployer des projets au plus près des besoins locaux.

◦ Nos modes d'action

- Accompagnement d'entreprises (pour une structure ou plusieurs)
- Conception et animation de dispositifs territoriaux ou sectoriels
- Etudes, veille
- Formation
- Diffusion d'outils et méthodes

Nos thèmes de travail

(précisées par le décret 2015-968 du 31.07.2015)

- Démarches qualité de vie et des conditions de travail (QVCT),
- Accompagnement des changements (télétravail, transitions écologiques et numériques...)
- Management,
- Appui au dialogue social et au dialogue sur le travail
- Prévention de la désinsertion et de l'usure au travail,
- Promotion de l'égalité femmes-hommes

Plus d'infos
www.anact.fr

3 idées qui sous-tendent nos actions

- **l'organisation du travail** est un déterminant essentiel de la qualité des conditions de travail ;
- **la qualité du dialogue** sur les questions de travail est une des conditions de réussite du changement des organisations ;
- **la possibilité de faire un travail de qualité** contribue au développement des personnes - qui contribue à la performance globale des organisations.

Nos modes d'action

En accompagnant des expérimentations de terrain avec les représentant.e.s des salarié.e.s et des directions, l'Anact produit des connaissances, méthodes et outils pour

- aider les organisations – en particulier les TPE-PME – à concilier la qualité de vie et des conditions de travail et la performance globale
- anticiper les évolutions du travail



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anact

— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail



L'Anact et la prévention des conduites addictives en milieu professionnel

QUELQUES CHIFFRES SUR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHO-ACTIVES EN FRANCE

Données issues de la cohorte CONSTANCES (publication MILDECA 2021) et de l'étude ELEAS 2016

18-35 ans

Tranche d'âge la plus concernée
par la consommation d'alcool
de tabac et de cannabis



Tous les métiers sont concernés



mais les métiers des arts et des spectacles, de
l'hébergement/restauration, de l'agriculture, du
transport, de la construction et ceux en relation
avec le public sont parmi les plus exposés

10,7% des femmes cadres

ont une consommation à risque d'alcool.
Une prise de responsabilité augmente le
risque de consommation d'alcool chez les
femmes contrairement aux hommes



37% des actifs

utilisent les outils
numériques professionnels
hors temps de travail



♂ **19,8%** des hommes
♀ **8%** des femmes

ONT UN USAGE DANGEREUX DE L'ALCOOL



♂ **27%** des hommes
♀ **23%** des femmes

SONT FUMEURS



♂ **8%** des hommes
♀ **4%** des femmes

CONSOMMENT DU CANNABIS
(au moins une fois par semaine)

Population active occupée
ayant eu au moins un mésusage d'anxiolytiques dans l'année

2,8% d'hommes



4,9% de femmes



78% des cadres

consultent leurs communications professionnelles
pendant les vacances et week-end.

(extrait de l'e-colloque transformation numérique : quels
impacts sur la santé et les conditions de travail -
Thibaud Dumas, docteur en neurosciences - octobre 2021)

Le contexte : volet institutionnel

PST 4 : Objectif 5 : encourager le développement d'une approche partagée de la santé : santé publique, santé au travail, santé - environnement

Action 5.2 : prévenir les risques multifactoriels et agir sur les déterminants de la santé en milieu professionnel : **attendu de sensibilisation des salariés là où le PST3 engageait sur les actions sur l'organisation du travail par l'analyse des situations de travail, la prévention collective, le dialogue entre les acteurs (de l'entreprise, médicaux, sociaux)**

Mais également : les obligations et missions des acteurs en milieu professionnel : entreprises (obligation de moyens renforcés) et SPST (réforme de la santé au travail, rôle de l'équipe pluridisciplinaire), mise à jour en cours des RPC HAS, travaux de l'INRS...



QUELS ENJEUX POUR LES ÉTABLISSEMENTS À PROGRESSER SUR LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES ?

Maintenir ses salariés dans l'emploi, pour l'établissement c'est garantir :

LA PERFORMANCE SOCIALE



- Éviter la perte de compétences liées à un arrêt de travail prolongé ou une procédure d'inaptitude.
- Favoriser la transmission des savoir faire dans l'entreprise.
- Favoriser le climat social.
- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



- Préserver sa productivité.
- Agir contre l'absentéisme.
- Favoriser la qualité.
- Optimiser les organisations.
- Réduire les coûts liés aux procédures de licenciement pour inaptitude.

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE



- Assurer la santé et la sécurité des salariés par des actions de prévention.
- Reclasser le salarié touché par une procédure d'inaptitude au poste de travail.
- Employer des travailleurs handicapés.

Plusieurs projets d'envergure depuis 2016

- Clusters conduites addictives : 2016 – 2019
 - 3 régions : Nouvelle aquitaine, Centre Val de Loire, Martinique
- Pôles régionaux de prévention des conduites addictives : 2019-2021
 - 3 régions : Occitanie, Centre Val de Loire, La Réunion
- Prev'Camp : 2022 – 2025
 - 14 régions métropole et DOM... à l'exception de Pays de la Loire et ... **PACA intègre le projet en 2024**
- Plusieurs webinaires (cf. infra) de sensibilisation à l'approche Réseau
- Intégration de l'Anact dans l'écosystème « conduites addictives en milieu professionnel) au national et en région (RPC, PST 3 et 4, PRST, PGMCA 2018 – 2022, SIMCA 2023-2027 , ESPEL...)
- Animation du dispositif ESPEL MILDECA en région et au national



Consommer au travail ou consommer pour tenir le travail ?

La consommation comme outil de régulation de
l'activité ?

Consommer au travail vs Consommer pour tenir le travail*

- Certaines consommations de substances psychoactives sont organisées au cours du travail.
 - C'est le cas des boissons alcoolisées lors des pots en entreprise, des séminaires, des congrès, de la conclusion de certains contrats...
 - D'autre part, **les facilités d'accès** aux substances psychoactives lors de leur fabrication, distribution ou vente constituent également un risque de consommation pour les salariés travaillant dans ces secteurs.
 - Certaines consommations de substances psychoactives, quelles qu'elles soient (alcool, cannabis, médicaments psychotropes...), ont **pour objectif de tenir face à certaines contraintes générées par le travail.**
- Plusieurs situations ont été identifiées dont :
- ✓ le stress,
 - ✓ le travail en contact quotidien avec le public,
 - ✓ l'isolement par rapport aux autres collègues de travail,
 - ✓ le travail en horaires atypiques : travail de nuit, le week-end ou horaires irréguliers,
 - ✓ l'exposition au froid ou à la chaleur,
 - ✓ le travail en plein air,
 - ✓ le port de charges lourdes..

Consommer au travail vs Consommer pour tenir le travail*

- L'exposition des travailleurs aux risques psychosociaux (RPS), au risque de troubles musculosquelettiques (TMS), à certaines organisations ou certains environnements de travail, peut favoriser les pratiques addictives.
- D'après le Baromètre santé 2010, 36,2 % des fumeurs de tabac, 9,3 % des consommateurs d'alcool et 13,2 % des consommateurs de cannabis déclarent avoir augmenté leurs consommations du fait de problèmes liés à leur travail ou à leur situation professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête
- La consommation de substances psychoactives peut correspondre également à un dopage. L'objectif est alors de pouvoir rester constamment enthousiaste au travail, fiable et productif.

Processus de dopage puis de dépendance



Bénéfices et inconvénients des consommations en milieu professionnel

• Opportunité éphémère

- Performance individuelle profite à l'organisation et au collectif
- Effets positifs sur l'individu : confiance en soi, mobilisation, récupération, intégration dans un collectif
- Impacts sur la santé invisibles
- Pratique invisible

• Menace

- Perte d'efficacité au travail : production et qualité
- Impacts sur l'organisation du travail : AT, retards, absences...
- Impacts sur les relations de travail : Travail en équipe et relations professionnelles difficiles
- Incidences sur la santé, la carrière, la précarité, le maintien en emploi
- Image de l'entreprise
- Mise en visibilité de la pratique au travers d'un incident ou accident

Consommation



Addiction

La consommation comme outil de régulation de l'activité ?

Des conduites dopantes, ressources pour le salarié, remplissent quatre fonctions, identifiées par l'ouvrage collectif « de doper pour travailler » :

- **S'anesthésier** pour tenir, calmer la douleur, la peur, oublier, tromper l'ennui... ;
- **Se stimuler**, pour garder le rythme, pour gagner en confiance, en performance ;
- **Récupérer**, pour être opérationnel dans la durée, et en particulier pouvoir dormir ;
- **S'intégrer**, à travers des usages collectifs et des dynamiques cohésives de détente.



TENSIONS PHYSIQUES

Temps de travail, horaires, bruits, odeur, chaleur, douleur, intensité des gestes, activité répétitive....



TENSIONS PSYCHIQUES

Conflits, isolement, anxiété, vigilance, surinvestissement, charge émotionnelle, exclusion, manque de reconnaissance, âge, perte de sens, usure mentale...



DISPONIBILITÉ ET OFFRE DE PRODUITS LIÉS AU MILIEU PROFESSIONNEL

Offre d'alcool sur le lieu de travail, métiers de production, de vente ou de contrôle liés aux produits psychoactifs, métiers de la santé...



PRATIQUES CULTURELLES ET SOCIALISANTES

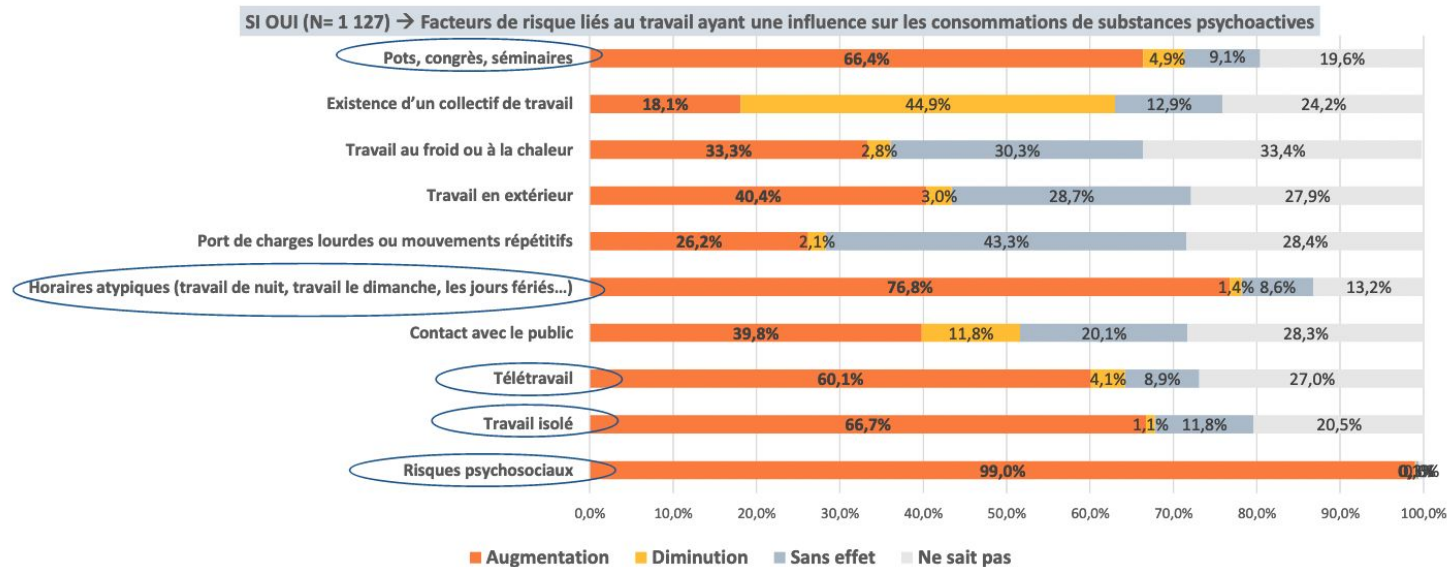
Convivialité, relations hiérarchiques, image de marque, démarche commerciale, cohésion d'équipe, réseau, métier, support de communication, rituel d'équipe, bizutage...

Risques et conditions de travail comme facteurs déclencheurs ou aggravants

IMPACT DE CERTAINS FACTEURS DE RISQUE SUR LES CONSOMMATIONS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Effectif : N=1 245 professionnels

La grande majorité des professionnels (90,7%) jugent que certains facteurs liés au travail ont une influence sur les consommations de substances psychoactives



- La charge de travail
- La monotonie des tâches
- L'absence de marge de manœuvre
- Horaire de travail > 48h
- Le sur – engagement
- Le manque de soutien-reconnaissance
- Les horaires décalés-irréguliers
- La pénibilité
- L'Absence de collectif

Cadre d'intervention de l'Anact

- Le réseau Anact – Aract propose une méthodologie d'accompagnement des organisations qui repose sur :
 - Une approche qui vise à **dépasser la seule dimension « individuelle »** de la question des **addictions**
 - Une vision du **travail comme ressource**, source d'épanouissement et de performance mais également comme source de risques et de souffrance
 - Une entrée par le **travail et son organisation et non une entrée par la substance ou la pathologie**
 - Une attention portée sur le **dopage professionnel et le produit envisagé comme ressource éphémère**
 - Une approche non stigmatisante pour l'entreprise ou les personnes
 - Un regard porté sur les évolutions des organisations
 - Une prise en compte des indicateurs de performance parfois non maîtrisés dans leur lien avec l'organisation du travail
 - Une prise en compte des contraintes externes : marché, clients
- Qui vise la prévention de la désinsertion professionnelle, la réduction des risques et une adaptation du travail pour permettent ce maintien

Il apparaît désormais impératif de sortir du « **soigner et punir** » pour aller vers le « **prévenir et réduire** »

Prévenir les risques liés aux conduites addictives c'est donc, en priorité :

- analyser les conditions concrètes de réalisation du travail, les tensions en jeu et
- favoriser les régulations nécessaires dans les collectifs de travail, le travail de l'encadrement
- faire de la **prévention des conduites addictives un levier de QVCT pour toutes et tous**

C'est au final soutenir de nouvelles ressources :

- **individuelles** : information, formation, parcours professionnel...
- **collectives** : organisation du travail collectif, régulation de la charge...
- **organisationnelles** : rôle du management, politiques RH, moyens de travail, respect de la réglementation (DUERP, obligation de moyens renforcés...)...

Et l'écueil à éviter serait :

- Rester dans une logique répressive ou de sanction...
- Intervenir en jugeant les comportements dits privés sans répercussion sur l'activité ou le collectif de travail



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anact

— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail



**Prev'Camp : le nouveau projet du réseau Anact-Aract
pour accompagner gratuitement les entreprises et
structures publiques dans la prévention des
conduites addictives**

PREV'CAMP au service des entreprises

Pour faire quoi ?

Objectifs

- **Dépasser les freins et les tabous fréquents** sur ce sujet.
- **Interroger les liens entre conduites addictives et conditions de travail.**
- Vous faire accompagner dans la mise en place de **démarches sur mesure.**
- Progresser et s'engager dans la durée **vers un environnement de travail favorable à la santé et au maintien en emploi.**

Bénéfices

- Un soutien **gratuit** financé par le Fonds de Lutte Contre les Addictions.
- L'appui **d'experts sur les conditions de travail, les conduites addictives, les méthodes de prévention.**
- La possibilité de **partager des expériences, des pratiques et des outils.**

Prev'camp – plusieurs formules pour les entreprises en région

**Information-sensibilisation
pour les directions**



Informez-vous sur le sujet

comment en parler dans votre entreprise ?

NB : ce n'est pas une action intra entreprise vers les personnels

**Atelier d'échanges et clubs
d'entreprises**

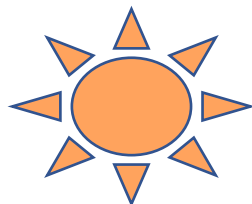


Partagez avec d'autres entreprises et secteurs d'activité

**Action collective
interprofessionnelle**



Bénéficiez d'un **accompagnement** pour élaborer
votre démarche sur-mesure, en tirant profit de
l'expérience d'autres structures



**BONUS : action collective sectorielle dès 8
entreprises motivées dans la même région**

Des témoignages d'entreprises accompagnées par le réseau Anact

Des structures privées et publiques témoignent des actions que l'accompagnement par l'Anact a produit. Quel était le problème à régler ? Qu'ont-elles fait ? Pour quels effets ? Retrouvez la synthèse de leur démarche.



PREV'CAMP PRÉVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL

TÉMOIGNAGES



Paroles d'entreprise

La mise en place de la prévention des conduites addictives a donné lieu à un dialogue nourri avec les services de la médecine du travail permettant ainsi d'accompagner au mieux le personnel en demande d'aide.

PME DE L'INDUSTRIE DU BOIS - OCCITANIE



« La démarche m'a permis de prendre conscience que les pratiques addictives n'étaient pas seulement importées par l'agent mais que le travail pouvait également constituer un facteur de risque de consommation nouvelle ou d'accentuation d'une consommation occasionnelle ou régulière. »

Collectivité territoriale en Occitanie



« La participation de tous les acteurs, le partage des orientations l'accès à toutes les informations nécessaires et interaction avec les autres groupes de travail et les actions sont une réelle aide dans notre démarche. »

Organisme de sécurité sociale en Occitanie



Paroles d'entreprise

Les échanges avec les autres structures et le partage d'expérience, les apports autour des conduites addictives étaient indispensables. Mais aussi le fait d'être poussés à chercher les solutions en lien avec notre entreprise plutôt que de plaquer une solution pré-faite.

ENTREPRISE ADAPTÉE DE SERVICES - OCCITANIE



Des témoignages d'entreprises accompagnées par le réseau Anact



Conduites addictives en entreprise : prévenir, outiller et agir

Le cas de GRDF Centre-Ouest



Le cas de l'association Active



En partenariat avec :



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives



**GROUPE
vyv**

Entrepreneur du
mieux-vivre

<https://www.anact.fr/agir-autrement-pour-prevenir-les-conduites-addictives-en-milieu-professionnel>

Des fiches outils du réseau Anact à votre disposition

LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL L'ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉ

FICHE-OUTILS



Financé
par le



GOVERNEMENT

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

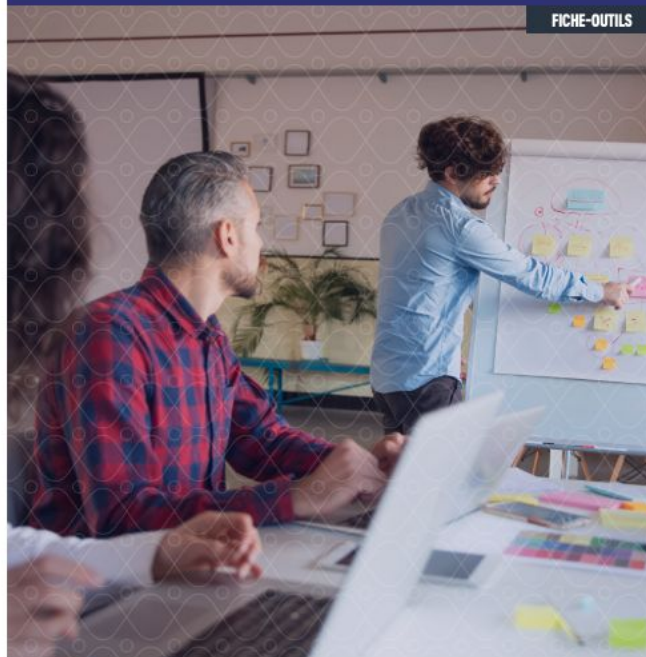


groupe
vyv

Partenaire du
Réseau Anact

LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL ÉTAPES ET CONDUITE DE PROJET

FICHE-OUTILS



Financé
par le



GOVERNEMENT

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives



groupe
vyv

Partenaire du
Réseau Anact

LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL MOBILISER LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE

FICHE-OUTILS



Financé
par le



GOVERNEMENT

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives



groupe
vyv

Partenaire du
Réseau Anact

<https://www.anact.fr/agir-autrement-pour-prevenir-les-conduites-addictives-en-milieu-professionnel>

Prévenir et agir
sur les
conduites
addictives



Jeu. 8 juin à 14H00 ⌚ 45mn

**Conduites addictives au travail :
des solutions pour agir**

de Agence nationale pour
l'amélioration des conditions de
travail

 **401**
Inscrits

 **Place réservée !**

Conduites addictives au travail : des solutions pour agir

Si une majorité de dirigeants et de DRH sont préoccupés par les conduites addictives, la plupart ne savent pas comment l'aborder. Le sujet met souvent mal à l'aise, aussi bien les directions, les managers que les élus et les salariés eux-mêmes. L'intrication entre sphères privée et professionnelle comme la peur des jugements moraux se conjuguent même parfois pour rendre le sujet tabou.

Il faut parfois la survenue d'un événement grave pour qu'entreprises et structures publiques se décident à traiter le sujet des pratiques addictives au travail et à parler prévention. Cependant, l'expérience montre que les approches centrées sur les individus et les seuls facteurs personnels ne suffisent pas.

En parallèle, des travaux menés par l'Anact en partenariat avec la Mildeca, Addictions France (ex-ANPAA) et le groupe VYV démontrent que les démarches de prévention gagnent à intégrer un volet collectif et à mieux prendre en compte l'organisation et les conditions de travail.

Pour présenter cette approche renouvelée et aider les entreprises et structures publiques à passer à l'action, l'Anact propose une démarche et un dispositif d'accompagnement gratuit en région.

Jeu. 8 juin, Florence Varandas Loisil et Aurore Coibion, chargées de mission à l'Anact, détailleront la méthodologie et les accompagnements proposés. Une structure ayant déjà bénéficié d'un accompagnement sur ce sujet viendra également témoigner.

Toujours sur le sujet de la prévention des conduites addictives au travail, l'Anact propose un rendez-vous jeudi 25 mai à 16h dédié spécifiquement aux entreprises du transport et de la logistique.

Conférence animée par :



Florence Varandas Loisil

Cheffe de projet,
ANACT



AURORE COIBION

Chargée de mission,
Aract Occitanie

L'organisateur du webinar pourra utiliser vos coordonnées, pour vous communiquer des informations commerciales liées à vos activités professionnelles.

Pour en savoir plus, s'y opposer ou exercer vos droits, voir leur Politique de confidentialité ci-dessous :

- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - Anact (SIRET : 180 037 012 00051) [Politique de confidentialité](#)

JEUDI 8 JUIN
de 14:00 à 14:45

(Europe/Paris)

 401 inscrits | ⌚ 45 mn

-  Inscription 100% **gratuite**
-  **Alertes** email avant le webinar
-  Zone de **chat** pour poser vos questions
-  **Rediffusion** jusqu'au 09/05/2024

 **Vous êtes déjà inscrit**

 **AJOUTER À MON AGENDA**

Soyez informé de nos prochains webinars, abonnez-vous à notre chaîne.



Agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de
travail

 **Abonné** 47189

✓ [Lien d'inscription](#)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anact

— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail



**Prev'Camp : C'est aussi l'animation du réseau Anact
pour soutenir le déploiement du dispositif Esper lancé fin
2021 par la Mildeca**

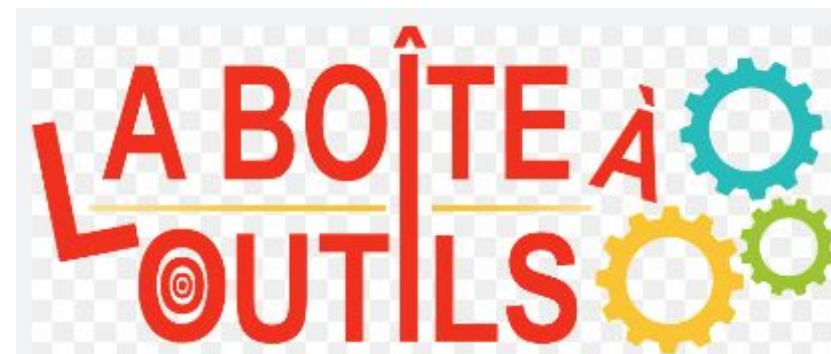
Prev'Camp – c'est aussi l'animation du réseau Anact pour soutenir le dispositif ESPER

ESPER représente une véritable **démarche d'engagement et de responsabilité pour toute organisation employant du personnel** (entreprises, associations, ministères, collectivités, établissements publics...).

Porté par la **Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et ses partenaires**, le dispositif se structure autour de la présente charte et prévoit l'animation du réseau des signataires ainsi que la mise à disposition de tous les outils **pour mettre en place une démarche cohérente de prévention collective et individuelle.**



L'Anact et les Aracts
partenaires Esper



Prev'Camp – c'est aussi l'animation du réseau Anact pour déployer le dispositif ESPER

Aider les structures à s'engager résolument.

*Le dispositif national ESPER (les Entreprises et Services Publics s'Engagent Résolument), porté par la MILDECA et ses partenaires, répond à la nécessité de briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel pour la prévention des conduites addictives. Il s'articule autour d'une charte par laquelle les structures s'engagent résolument à agir, d'un club des signataires animé par le réseau Anact-Aract et d'une boîte à outils. Plus d'informations : www.drogues.gouv.fr

Les Entreprises
et les Services
Publics
s'Engagent
Résolument



GOUVERNEMENT

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

Des acteurs socio-économiques
et institutionnels,
PARTENAIRES pour promouvoir
la prévention des conduites
addictives au travail



Des entreprises et structures
publiques, qui partagent leurs
efforts et expériences pour
construire et faire vivre leurs
démarches de prévention des
conduites addictives au travail

vers les partenaires du dispositif ESPER

- Des organismes compétents en matière de prévention, santé, travail, addictions...
- S'engagent à promouvoir la charte ESPER auprès de leur réseau d'employeurs afin de favoriser la signature de la charte



→ Comment être partenaire du dispositif ESPER ?

En tant qu'expert, acteur institutionnel ou associatif reconnu (dans les sphères travail/santé/RH/prévention), vous vous engagez à **communiquer et à promouvoir le dispositif ESPER au sein de vos réseaux** pour inciter les employeurs à signer la charte et à développer des actions de prévention des conduites addictives.

<https://www.drogues.gouv.fr/les-entreprises-et-les-services-publics-sengagent-resolument-esper>

Prev'Camp – en soutien du dispositif ESPER

SOMETRAV : futur partenaire aux côtés de la Mildeca et de l'Anact ?

- Promouvoir la prévention des conduites addictives au travail comme facteur de performance pour les entreprises et de santé au travail des personnels,
- Inclure systématiquement cette thématique dans les conseils auprès des entreprises
- Favoriser l'engagement de ses adhérents sur ce sujet à deux niveaux
 - Membres de la SOMETRAV
 - Entreprises accompagnées
- Faire connaître les avantages du dispositif ESPER et l'intérêt de participer aux actions proposées par le réseau Anact au service des entreprises

Prev'Camp – en soutien du dispositif ESPER

Vers les entreprises

Est-ce réservé à quelques structures choisies ?

TPE
PME

Grandes entreprises
Structures publiques

Toute entreprise qui veut agir sur
les conduites addictives au travail
ou faire connaître ses actions sur
le sujet

de tous secteurs,
de toutes régions



Retours et partages d'expériences

animé par le réseau Anact
dans les régions et au national

1 rencontre par trimestre



Prev'Camp – en soutien du dispositif ESPER

Quels intérêt et bénéfices pour les entreprises qui signent la charte ESPER ?



- Se poser les bonnes questions, s'engager sur ce qui marche, éviter les impasses,
- Construire une démarche sur-mesure pour chaque entreprise
- Anticiper les écueils, ne pas s'arrêter au milieu du gué,
- Faire vivre sa démarche dans la durée, éviter l'essoufflement des acteurs engagés

Prev'Camp – en soutien du dispositif ESPER vers les entreprises et structures publiques

→ Pourquoi être signataire de la charte ?



charte_esper

Téléchargez le fichier (PDF, 2 Mo) ⬇

<https://www.drogues.gouv.fr/les-entreprises-et-les-services-publics-sengagent-resolution-esper>

En tant que structure employeur, signer la charte vous permet vous engager **pour la promotion de la santé de vos collaborateurs et l'amélioration de la qualité de vie au travail au sein de votre entité.**

C'est un argument fort pour **attirer et conserver les talents** dans le cadre de votre politique de recrutement.

Prévenir les conduites addictives permet **d'améliorer la qualité du travail, le climat social** et plus globalement la **performance des organisations.**

La prévention des conduites addictives est une **dimension de la politique RH** qu'il faut anticiper dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire.

En tant que signataire, vous intégrez **le réseau des entreprises et des services publics engagés** pour la prévention des conduites addictives et vous avez accès à diverses ressources sur l'espace dédié à ESPER sur **www.drogues.gouv.fr**

Prev'Camp – en soutien du dispositif ESPER vers les entreprises et structures publiques

En tant que dirigeant d'une entreprise, d'une administration, d'une association, vous souhaitez agir en faveur de la prévention des conduites addictives de vos salariés ou agents. Vous pouvez adhérer à la charte ESPER, intégrer le réseau des employeurs signataires et bénéficier ainsi d'un partage de bonnes pratiques.



Téléchargez le fichier (PDF, 2 Mo) 

La charte recense les **principes et engagements opérationnels** qui doivent guider les employeurs et l'ensemble des parties prenantes, selon la taille de la structure, dans la mise en place d'une démarche globale de prévention.

4 grands engagements structurent la charte :

1. Définir un projet global de prévention des conduites addictives dans le cadre de la promotion de la santé au travail
2. Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance
3. Mettre en œuvre une démarche de prévention non stigmatisante, respectant la dignité des personnes
4. Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle

<https://www.drogues.gouv.fr/es-entreprises-et-les-services-publics-sengagent-resolument-esper>

quoi s'engagent les entreprises sur la prévention des conduites addictives au travail en signant la charte ESPER ?



Les 4 engagements

1. Définir un projet global de prévention des conduites addictives dans le cadre de la promotion de la santé au travail

- C'est la responsabilité du **dirigeant ou de l'équipe dirigeante** de porter ce projet global de prévention et de promotion de la santé qui doit s'inscrire dans la stratégie de développement de la structure.

2. Instaurer le dialogue et un climat de confiance

- Libérer la parole, aux différents niveaux de l'organisation, et inscrire ce sujet à l'ordre du jour des instances de dialogue social sont une condition nécessaire à la réussite d'une démarche de prévention.
- **Communiquer clairement** vis-à-vis de l'ensemble du personnel sur les objectifs du projet qui doivent conduire à créer un **environnement de travail favorable** à la santé des salariés.

3. Mettre en œuvre une démarche de prévention non stigmatisante qui respecte la dignité des personnes

- La prévention se définit à la fois comme la prévention ou la réduction des usages de drogues (information/sensibilisation, repérage précoce, actions de promotion de la santé) mais comprend également la **prévention des facteurs de risques professionnels** des conduites addictives. (formation des différents acteurs, actions sur le milieu de travail : conditions et organisation du travail)

4. Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle

- **L'accompagnement des salariés en difficultés** avec leur consommation doit permettre autant que possible de **maintenir dans l'emploi** les personnes concernées. Ce sera d'autant plus possible dès lors que la prévention aura permis un repérage précoce des usages problématiques.